

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>12<sup>ème</sup></b>
Nom de site	BD SOULT	Numéro	751287
Adresse du site	<b>4, rue Ernest Lavisse</b>	Hauteur	R + 7 (25 m)
Bailleur de l'immeuble	Social Paris Habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G.</b>		
Complément d'info	Trois antennes sur trois azimuts.		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>13/12/20132</b>
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	<b>18/11/2020</b>
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	<b>18/01/2021</b>
Historique et contexte	<b>Dossier précédent validée à la CCTM du 13/12/2013</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne <b>l'ajout du 700 MHz</b> , sur un site couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences <b>700/800/900/1800/2100/2600 MHz</b> ) orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 7,82 m et 7,96 m	Tilts (degrés)	7° à 14°
Estimation	<b>0° &lt; 4V/m ; 120° &lt; 4 V/m ; 240° &lt; 3 V/m</b>	Vis-à-vis (25m)	R + 12 (36 m)
Divers			

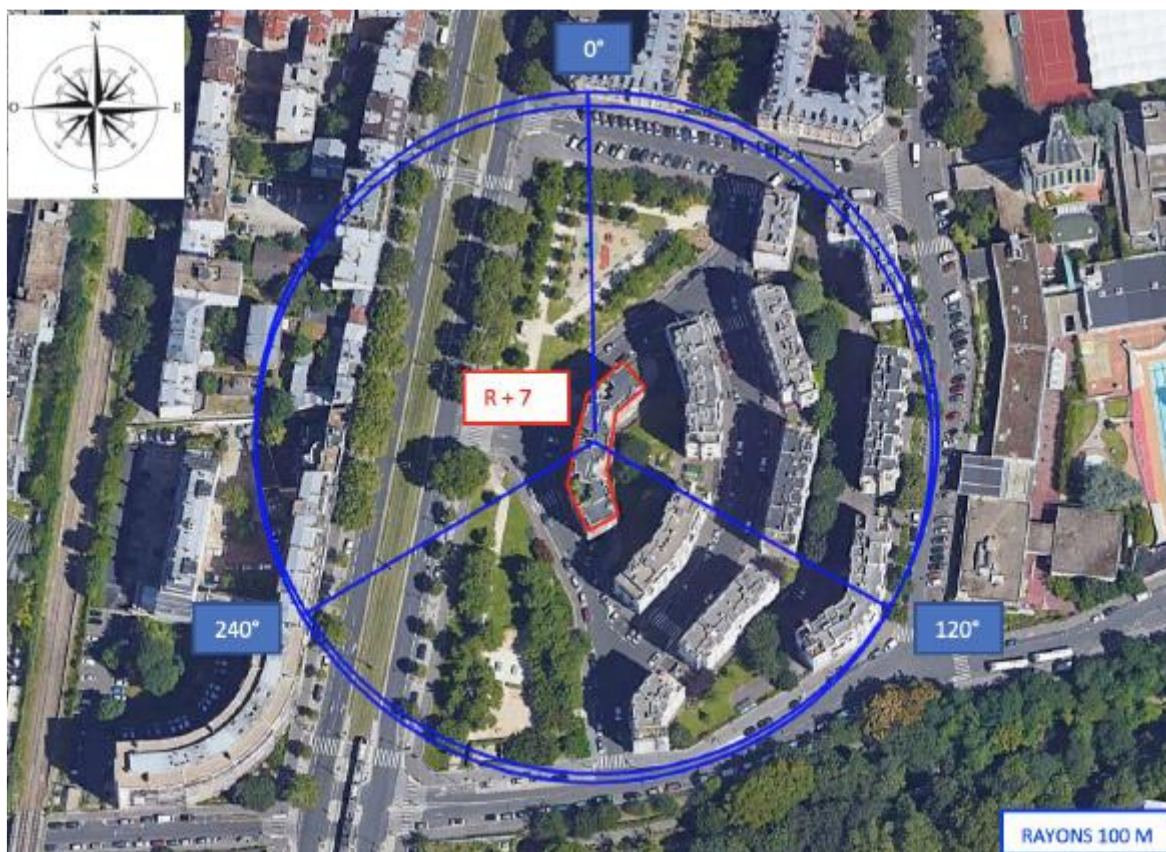
#### Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz.
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).
Hauteur antennes/sol	31,300 m

#### Conformité du dossier

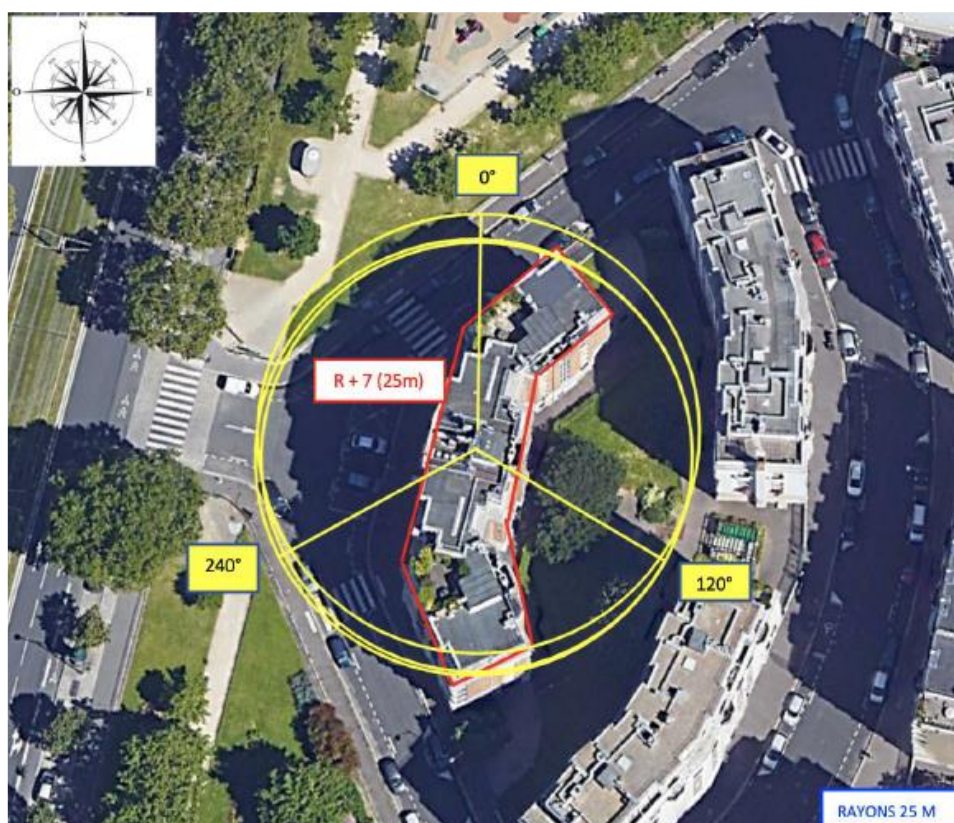
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

## Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



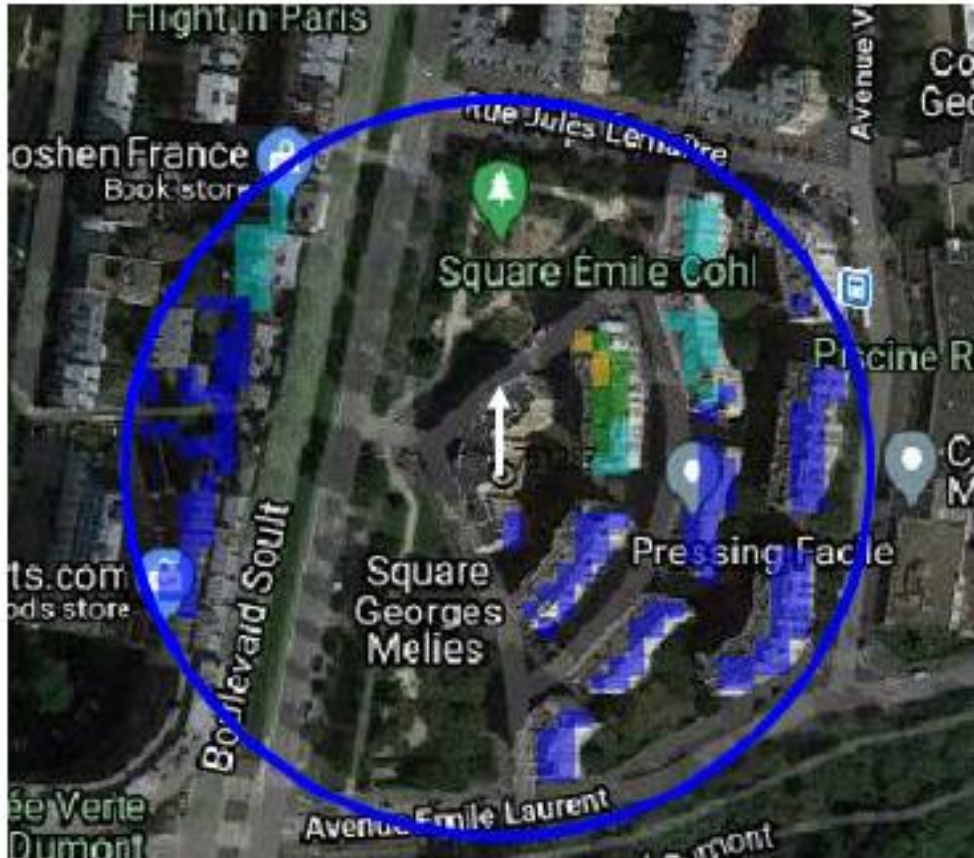
Aucun établissement particulier dans un rayon de 100 m autour des antennes

## Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



## Simulation et conformité au seuil de la Charte

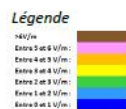
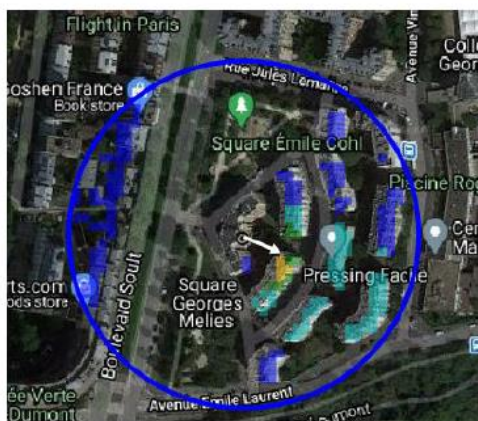
Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 22m.



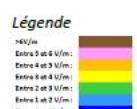
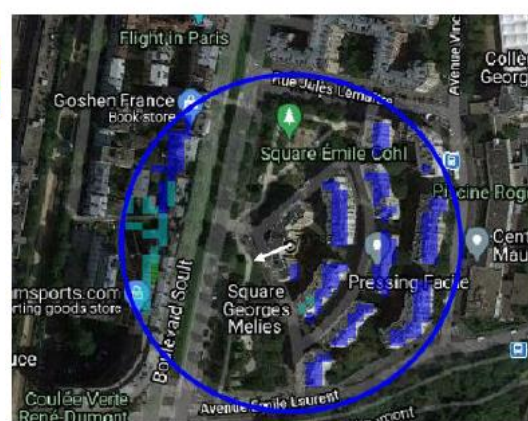
### Légende



Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est 26m.



Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 30m.



	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	22m	26m	30m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

**Vue des Antennes Avant/Après**

**Etat de l'existant :**



**Etat projeté :**



**Pas de modification de l'aspect extérieur de l'installation.**

## Vue des Azimuts

AZIMUT 0°



AZIMUT 120°



AZIMUT 240°

